

Commission ECB du CNPN du Mardi 18 Décembre 2018



Avis sur l'évaluation du PNA en faveur de la Grande Mulette 2012-2017

Le PNA de la grande Mulette qui s'est déroulé de 2012 à 2017 a reçu le soutien majeur d'un programme Life Nature spécifique de 2014 à 2017, et dont le principal bénéficiaire était l'Université de Tours, opérateur du plan.

Malheureusement, l'une des actions importantes du programme n'a pu se réaliser : le désenvasement du fleuve Charente qui accueille la plus grosse population de grande Mulette du pays, par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, faute de moyens et des autorisations administratives nécessaires.

Le plan a permis d'inventorier 2 239 km de cours d'eau avec des découvertes dans un affluent de l'Adour, l'Arros, abritant une population de l'espèce jusqu'alors inconnue.

La France possède 8 populations séparées à importance très variable : Plus de 100 000 individus fixés en Charente à 650 dans l'Adour et encore moins dans la Vienne, la Creuse...

Les larves du mollusque ont besoin d'un poisson hôte qui se loge dans les branchies pour assurer leur cycle biologique. Plusieurs espèces sont susceptibles de les accueillir : la Gambusie, les Lamproies marines, l'Épinoche, l'Anguille, même le Silure...

Un centre d'élevage a été créé à Chinon près de la Vienne en 2017. Les prélèvements de larves ont été réalisés dans la Vienne, la Charente et la Creuse. Leur taux de survie est de 100 jours.

Il ressort du débat que, si le niveau de connaissance s'est nettement amélioré, les mesures concrètes de conservation de l'espèce sont plutôt faibles et peu engagées à ce jour.

A-t-on une idée de la diversité génétique des populations étudiées ?

Réponse : les populations de la Charente et celles de la Vienne et de la Creuse sont différentes. Par ailleurs, les petites populations de Grande Mulette à faible effectif ont du mal à essaimer.

La LGV Tours-Bordeaux a retenu, au titre des mesures de réparation et de compensation de la ligne, le transfert de 64 Mulettes adultes de la Charente à la Creuse. Il semble que cette opération soit positive pour l'instant après 6 ans d'expérience.

Sont évoqués pêle-mêle les méthodes de recensement et de suivi in situ selon la profondeur des cours d'eau, la dynamique des poissons hôtes, le nombre de larves et les effectifs une fois adultes, la phase mobile et fixe dans le cycle de l'espèce, la situation dans les pays voisins...

Devant cette importante communication, un avis favorable unanime est apporté sur le bilan du plan 2012-2017 de la grande Mulette, dans l'espoir que le prochain PNA fasse la part belle aux mesures de conservation de l'espèce et de ses habitats.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB